

EPT

École des Professionnels du Tourisme

AFTRAL

ENTREPRISES
DE MOINS DE
50 SALARIÉS
DE LA BRANCHE

AGENCE DE VOYAGES

BÉNÉFICIEZ D'UNE PRISE
EN CHARGE DE VOS
FORMATIONS

Des formations pour aller loin

aftral.com |      | 0 809 908 908 Service gratuit
+ prix appel





PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

ENTREPRISES DE MOINS DE 50 SALARIÉS

Vos collaborateurs doivent suivre une formation obligatoire ?
Vous souhaitez investir dans le développement de leurs compétences ?

VOUS ÊTES ÉLIGIBLES

aux fonds mutualisés
d'OPCO Mobilités.

BÉNÉFICIEZ

d'une prise en charge
par l'OPCO Mobilités selon la taille
de votre entreprise.

Ces financements ont pour objectif d'aider les petites entreprises à réaliser tous leurs besoins de formation.



LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ POUR UNE PRISE EN CHARGE

- / Être une entreprise de la branche Agences de Voyages et Guides accompagnateurs.
- / Être affilié à OPCO Mobilités.
- / Compter moins de 50 salariés.
- / Disposer de fonds dans votre enveloppe annuelle attribuée par OPCO Mobilités.

LES FORMATIONS

Pour vous accompagner, AFTRAL vous propose des formations éligibles en présentiel ou en distanciel qui s'adaptent à votre activité et aux besoins de votre entreprise :

DES FORMATIONS PROFESSIONNALISANTES

pour favoriser la montée en compétences de vos salariés face aux évolutions techniques et organisationnelles :

Optimiser la relation client,
Mieux gérer les situations de stress,

Les essentiels d'AMADEUS
L'après AMADEUS...

Les points clés

1

Prioriser et valider les formations :
répondant à vos besoins en présentiel ou
en distanciel. Votre conseiller formation
AFTRAL est là pour vous guider.
Contactez-nous au 0 809 908 908*.

2

Les démarches sont simplifiées.
Déposez vos demandes de prise en
charge sur la plateforme M-Gestion
d'OPCO Mobilités.

*(service gratuit + prix appel)